

Communiqué de presse

Le 2 juin 2023

Service public de la petite enfance : Des annonces précisant davantage les contours que le contenu

Le Conseil national de la refondation portant sur la Petite Enfance s'est conclu jeudi 1^{er} juin par des annonces de la Première ministre. Alors que l'intégration dans le projet de loi relatif au Plein Emploi d'un article portant sur la gouvernance de l'accueil du jeune laissait craindre une réforme orientée exclusivement vers la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les ambitions dévoilées portent également sur l'accessibilité des modes d'accueil pour tous les enfants et la qualité de l'accueil. Mais en dehors des actions déjà engagées (réforme du CMG « Emploi direct », campagne de communication...), les mesures concrètes demeurent floues et incomplètes.

Le premier pilier de la stratégie présentée repose sur une meilleure coordination des acteurs, en donnant aux communes le statut d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le recensement et la prise en compte des besoins des jeunes enfants et de leurs familles dans le développement de modalités d'accueil et de soutien adaptées et en proximité sont essentiels. L'Uniopss restera néanmoins vigilante à ce que cette nécessaire adaptation locale ne soit pas synonyme d'iniquité.

Avec 5 milliards d'euros supplémentaires dédiés à l'accueil du jeune enfant d'ici la fin du quinquennat, l'Uniopss salue l'engagement financier de l'État pour accompagner la création de nouvelles places d'accueil mais également la pérennisation des places existantes. Les modalités d'utilisation de ces crédits demeurent inconnues. Il nous apparaît essentiel de soutenir les modes d'accueil dans leur diversité, individuels comme collectifs, avec un appui particulier aux initiatives associatives. Dans la suite des constats dressés par l'IGAS, nous appelons également à renforcer la transparence financière des groupes du secteur marchand vis-à-vis des financeurs publics.

Il apparaît essentiel que ces fonds supplémentaires viennent en soutien de la qualité d'accueil des enfants et de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels. Quelques annonces ont été faites en ce sens. Mais alors que l'ensemble du secteur est en attente de mesures fortes suite à la publication du rapport de l'IGAS, nous regrettons que la lutte contre les maltraitances soit reléguée à une nouvelle mission n'englobant manifestement pas l'accueil individuel. Les missions et les moyens de la PMI, acteur pourtant majeur du secteur, semblent également être un angle mort.

La Première ministre a annoncé vouloir « garantir un accueil pour chaque enfant », incluant les enfants et les familles les plus vulnérables. Outre le nombre de places disponibles, un enjeu fort réside dans l'information et l'accompagnement des familles. Ces éléments doivent

constituer une compétence obligatoire pour l'ensemble des communes d'après le projet de loi Plein Emploi, et nous nous en réjouissons. Nous ajoutons que les informations données aux familles ne doivent pas être uniquement d'ordre administratif et que des premières rencontres avec des professionnels de la petite enfance mais aussi d'autres parents doivent être proposées, notamment pour les familles les plus éloignées des modes d'accueil pour des raisons culturelles et sociales. Un autre enjeu réside dans l'accessibilité financière. Nous déplorons sur ce point qu'aucune annonce n'ait été faite sur le financement PAJE pour les lieux d'accueil collectif.

Le bilan de la concertation territoriale conduite ces derniers mois met l'accent sur le respect du rythme et des besoins des enfants. Nous espérons que le service public de la petite enfance intégrera des évolutions du congé parental ainsi que des réflexions sur les rythmes d'accueil des jeunes enfants et les horaires atypiques, en lien avec les entreprises.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.